

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Etaient Présents 46 titulaires, 4 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET ;
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE ;
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS ;
Bruno JUNGALAS suppléant de Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET ;

Pouvoirs : Jean-Michel IDOPE à Marylise BISTUE ; Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER ; Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET ; Patrick MAUNAS à Paule BERGES ; Francis PASSET à Jacques CAZAURANG ; Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR ; Jean-Jacques DALL'ACQUA à Gérard ROSENTHAL ; Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Henriette BONNET ; Maïté POTIN à André LABARTHE ; Aracéli ETCHENIQUE à Denise MICHAUT ; Valérie SARTOLOU à Michel ADAM ; Pierre ARTIGUET à David MIRANDE ; Jean-Pierre TERUEL à Bernard MORA ; Evelyne BALLIHAUT à Claude LACOUR ;

Absents : Joseph LEES (excusé), Anne VOELTZEL (excusée), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 02-190926-PER-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme BESSONNEAU expose

1 – Service de collectes des ordures ménagères - SICTOM

Le service emploie depuis octobre 2016 deux agents dans le cadre de contrats d'aide à l'emploi (emplois d'avenir) sur des postes de ripeur. Les contrats de ces deux agents arrivent à échéance au mois d'octobre 2019. Compte-tenu du caractère permanent de leurs missions, il est proposé de pérenniser ces deux postes sur la base du grade d'adjoint technique à temps complet.

De plus, eu égard à la réorganisation des tournées de collecte, il convient de compléter les équipes par la création d'un poste d'agent polyvalent à temps complet dont les missions consisteraient au nettoyage des points d'apport volontaire, à la collecte de quelques points avec une micro-benne, et à l'intervention sur une collecte en cas d'agent absent. Celui-ci serait également créé sur la base du grade d'adjoint technique à temps complet.

Ces postes pourront être pourvus par voie statutaire ou contractuelle.

Par ailleurs, il était envisagé de recourir à un service civique pour la promotion du tri sélectif en accompagnant la gestion des déchets sur un groupe scolaire de la ville d'OLORON SAINTE-MARIE.

Les services de l'Etat nous ont informés le 3 septembre 2019 que le dispositif était suspendu pour motif budgétaire. Compte-tenu de la nécessité de lancer cette action en début d'année scolaire, il vous est donc proposé de créer un emploi non permanent d'ambassadeur du tri sur la base du grade d'adjoint administratif à temps non complet de 24 heures hebdomadaires, pour une période de trois mois renouvelable une fois à compter du 1^{er} octobre 2019.

2 – Centre de Ressources Patrimoniales

Dans le cadre de la mise en place du dispositif CLEAC (Convention Locale d'Education Artistique et Culturelle), le service emploie depuis plusieurs années, une personne titulaire du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Les missions de ce poste consistent à développer des partenariats, à programmer, coordonner et suivre la réalisation des actions via le montage et la rédaction de dossiers administratifs.

Afin de mettre en adéquation le grade de l'agent avec les missions de ce poste, et compte-tenu de la demande en ce sens de l'agent, il vous est proposé de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Cette transformation pourra être effective à compter du 1^{er} octobre 2019.

3 – Pays d'Art et d'Histoire

Dans le cadre des deux journées « Portes ouvertes au fort du Portalet » organisées les 28 et 29 septembre 2019, il sera fait appel à deux saisonniers pour assurer la sécurité lors des visites guidées théâtralisées.

4 – Création des emplois saisonniers de l'espace nordique du Somport

Afin de répondre à l'ouverture de l'espace nordique du Somport durant la saison hivernale 2019/2020, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers suivants :

- Service billetterie et location pour l'encaissement des redevances et informations diverses, pour tout ce qui est lié au fonctionnement de la location de matériel (convention collective « domaine skiable de France ») :
 - 4 emplois hôtes de caisses et location, à 35 heures hebdomadaires,
 - 2 emplois de services location, à 35 heures hebdomadaires,
- Service cafétéria pour l'encaissement et le fonctionnement de la cafétéria (convention collective hôtel/restauration) :
 - 5 emplois de cuisiniers, aides de cuisine et plongeurs, à 35 heures hebdomadaires,
- Service technique (convention collective « domaine skiable de France ») :
 - 3 emplois pour la préparation et l'entretien des pistes et contrôle, à 35 heures hebdomadaires dont 1 poste de dameur sera ouvert dès le 1^{er} octobre 2019,
- Entretien :
 - 1 emploi d'entretien-ménage-gestion de salle, à 35 heures hebdomadaires.
- Service administratif (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :
 - 1 emploi d'assistance administrative à temps non complet de 17h30 hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2019.

Ces contrats seront à temps complet ou non complet selon les postes et les besoins saisonniers, permettant de rémunérer ainsi des heures complémentaires à hauteur maximum de 35 heures hebdomadaires.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **CRÉE** trois postes d'adjoint technique à temps complet, un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 24 heures hebdomadaires et un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **CRÉE** les emplois saisonniers tels que décrits ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 septembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 01/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/10/2019

Daniel LACRAMPE